



FICHE SÉCURITÉ

MANIFESTATION ASSOCIATIVE

Cette fiche permet aux services de secours de contacter le responsable du suivi de la manifestation en cas de nécessité. Elle pourra également être remise à l'ensemble des bénévoles présents le jour "J".

Fiche à renseigner et à envoyer, par l'organisateur, au moins 8 jours avant la manifestation à :

- **Police nationale** : ddsp44-em@interieur.gouv.fr (pour toutes manifestations sur la voie publique)
- **Police municipale** : PM@saint-herblain.fr
- **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS44)** : sopsud.operations@sdis44.fr (si modification de la circulation et pour les zones à forte densité : Bellevue et Sillon).

Consignes : prévoir un accès pompier de 3-4m, si barrière = une personne à proximité, si véhicule pour bloquer l'accès : personne à proximité ou numéro de tél derrière le pare-brise. Ne pas gêner l'accès à l'eau (borne incendie par ex).

Pour les **événements sportifs sur la voie publique**, vous devez passer par la plateforme www.manifestationsportive.fr

ASSOCIATION :

MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Type d'évènement (festif, culturel, sportif, autre) :

Lieu :

Date :

Nom du responsable de la manifestation :

Tél. du responsable sur site :

A COMPLETER POUR LES MANIFESTATIONS DOTEES D'UN DISPOSITIF DE SECOURS

Nom du responsable de la sécurité :

N° de tél. du responsable de la sécurité sur site :

N° de tél. du responsable médical (médecin ou poste de secours) sur site :

Horaires de la manifestation :

Nombre de participants au service d'ordre sur le site :

Nombre de spectateurs attendus :